

ESSAI DE DEFINITION

DU MODE DE PRODUCTION DE L'ALGERIE PRECOLONIALE (1)

René GALLISSOT *

Présentant l'Algérie de 1830, Charles-André Julien (2) parle de colonisation turque, c'est prendre un lien de souveraineté (avec tribut), fort lâche au demeurant, pour une dépendance économique comme celle que crée le rapport capitaliste d'exploitation coloniale. Cette confusion absout la colonisation française (la colonisation turque était bien aussi rude que ne le sera celle de la France !). Il est certes incontestable que l'oppression économique dans la Régence d'Alger était sévère, mais elle sévissait à usage interne, et ce n'est rien de le dire ; la tâche de l'historien n'est-elle pas de distinguer les formes d'exploitation pour discerner ce qui soutend la société précoloniale, soit les rapports économiques ? L'histoire algérienne trouvera alors une base et en même temps une insertion dans le présent ; autrement, elle resterait une description de l'extérieur, étrangère quand bien même elle serait écrite par un algérien nationaliste ; plus gravement, elle ne répondrait aucunement à la question répétée que pose le destin des pays du Tiers-Monde, celle de l'origine du sous développement

Mais ouvrir le débat du mode de production de l'Algérie précoloniale, ce qui renvoie à la discussion actuelle sur le mode de production asiatique, présente deux dangers : le risque d'abord, d'ajouter au nom de particularités sociales, un nouveau mode de production ; après son indépendance politique, chaque pays finira par obtenir son mode de production spécifique ! A l'opposé, il serait téméraire de vouloir appliquer à l'Algérie, un schéma explicatif préfabriqué ; l'engouement pour le mode de production asiatique n'aboutit-il pas quelquefois à faire entrer les sociétés afro-asiatiques dans un nouvel échelonnement rigide de la succession des modes de

* Maître-assistant à la faculté des lettres d'Alger. Présentement, maître-assistant à la Sorbonne.

(1) Cet article reprend l'exposé présenté le 22 avril 1967 dans le cadre de la journée d'étude sur le « mode de production asiatique », tenue à l'Institut d'Etudes Politiques de l'Université d'Alger. Il est écrit en parallèle avec un rapport qui constitue un dossier de discussion sur les modes de production précapitalistes publié en cahier du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes ; Cahier n° 60 : **L'Algérie précoloniale. Classes sociales en système précapitaliste ; mise en question du mode de production féodal.**

(2) Histoire de l'Algérie contemporaine. Paris P.U.F. 1965, page 1.

production ? Ou l'on divague par relativisme, ou l'on bâtit dans l'abstrait. Mis en garde, nous commencerons par démonter les mécanismes économiques essentiels de l'Algérie de 1830 avant de reprendre la réflexion sur le mode de production.

Un mode de production, dit-on un peu sommairement, se différencie par le niveau des forces productives et la nature des rapports de production. Soit, mais toute la difficulté se situe dans leur combinaison, et faut-il encore les trouver là où ils sont. Les rapports de production se dissimulent sous les espèces de la propriété et dans les modalités de l'exploitation qui sont déjà liées aux formes de propriété ; d'autre part, la mise en évidence, extrêmement délicate, du degré d'évolution des forces productives se fonde sur une analyse de la capacité productive ; or celle-ci renvoie non seulement, comme l'on s'y borne trop fréquemment, à l'étude des techniques, mais plus intimement au procès même du travail (1), à sa division en particulier comme à ses dépendances. Dans les conditions d'apparition du capitalisme, Marx souligne l'importance de la mise en disponibilité de forces de travail libérées par la constitution d'un fonds de main d'œuvre rejetée, par expropriation, de la campagne. La formation d'une main d'œuvre libre apparaît ainsi comme un témoin de l'évolution des forces productives. C'est également à travers les formes de propriété qui constituent les cadres de la mise en valeur économique, et à travers les modalités de l'accaparement du produit du travail qu'il faudra percevoir le procès même du travail. Par l'analyse des modes de propriété et d'exploitation, nous suivons une méthode de lecture du concret qui doit permettre d'éviter les illusions qui naissent de l'idéalisation de la société précoloniale comme celles qui provenaient, il n'y a pas si longtemps, de sa dépréciation méprisante, de rompre ainsi avec les mythes de l'égalitarisme tribal ou de la bienheureuse vie rurale communautaire, comme avec ceux de l'arriération congénitale, climatique ou autre, de l'arabe, du berbère, de l'oriental. Les déformations par naïveté à l'heure prétendue de la décolonisation ont succédé à celles intéressées de l'époque coloniale.

I. — DES MODES DE PROPRIÉTÉ DANS L'ALGÉRIE DE 1830.

L'Algérie de 1830 rassemblait quelques 3.400.000 habitants (2) et la population était rurale à 95 %. Plus précisément par régions : le Constantinois comptait plus de 1.200.000 habitants mais la proportion de population urbaine n'atteignait guère que 3 % ; dans l'Algérois, mais essentiellement par la présence d'Alger, les villes rassemblaient

(1) Voir dans *Lire le Capital*. Maspero. Paris 1966, l'exposé d'Etienne Balibar, Tome II, notamment pages 204 et suiv.

(2) Ce n'est pas lieu de reprendre ici la critique des estimations fantaisistes qui abaissent à moins de 2 millions ou élèvent à 10 millions la population de l'Algérie précoloniale. Les chiffres cités comme l'ensemble des données présentées dans cet article sont établis sur des recherches qui ont déjà été effectuées ou des travaux en cours dont les résultats seront publiés prochainement.

quelques 6 % d'une population qui dépassait le million ; dans l'Oranais pour quelques 600.000 habitants, 7 à 8 % de la population était citadine ; l'urbanisation, par des villes anciennes, était donc légèrement plus marquée.

Pour simplifier et pour plus de certitude, nous nous limitons à l'Algérie du Nord, mais deux remarques sur l'Algérie méridionale steppique et saharienne ne sont peut-être pas inutiles. D'abord le nomadisme a été trop souvent surfait ; il convient en effet de distinguer les déplacements pastoraux dont le parcours est fixe, établi par contrat même, et de rayon généralement limité, et des liaisons d'échanges qui vont plus loin, mais qui n'intéressent qu'une partie très modeste de la population : caravanes régulières ou mouvement de fractions réduites de tribus dans un commerce saisonnier avec le Tell. Il n'y a absolument pas de mobilité générale. En deuxième lieu, les oasis sont à la fois zone agricole de culture intensive et cités marchandes qui constituent des relais commerciaux en forme de places fortes. Si l'on peut repérer des formes « esclavagistes » de production et « asiatiques » quand s'appliquent des techniques hydrauliques, ces formes ne sauraient être découvertes que ponctuellement, et elles demeurent subordonnées, voire sont résiduelles. L'ensemble social très hiérarchisé repose sur des rapports d'exploitation économique qui placent par exemple des ksour agricoles dans la dépendance de familles tribales (Ouled Sidi Cheikh), ou des tribus pastorales sous celle de « seigneur citadins » (Aïn Mahdi et les Tidjani). Par l'existence d'une aristocratie conjugée, guerrière, rurale et même marchande, nous glissons vers une complexité féodale, bien éloignée de la démocratie militaire (1).

Dans l'Algérie du Nord, la pesanteur rurale est donc plus forte d'ouest en est ; de Tlemcen à Constantine en effet, la population se fait plus nombreuse tandis que l'importance urbaine décroît. A première vue, la campagne partout submerge la ville et la vie urbaine n'est que marginale et close ; comme il sied en économie précapitaliste dont la base est agraire, le primat de la puissance terrienne serait assuré, et exclue une maîtrise économique de la ville sur la campagne. Et si les apparences étaient trompeuses ? Sachant que le prélèvement sur les campagnes aboutit finalement en ville (il nous faudra alors revenir là), nous partirons d'abord de la ville avant d'entreprendre l'étude du monde rural.

(1) Yves LACOSTE dans *Ibn Khaldoun*, Maspero 1966, notamment pages 45 et suivantes, fait de la démocratie militaire un mode de production, ce qu'elle n'est pas, et croit voir en elle, à défaut de mode de production asiatique, la clef explicative de l'histoire du Maghreb.

A. LA FONCTION URBAINE : Les activités fabricantes et marchandes.

La place de la bourgeoisie : propriété privée, propriété publique.

Notre approche régionale nous donne pour le Constantinois 3 % de population urbaine sur 1.200.000 habitants. Constantine qui comprend de 25 à 30.000 habitants assure presque seule cette proportion ; pour le reste, ce ne sont que des bourgs-marchés ruraux comme M'Sila, Zemmoura, Tebessa ou des ports peu actifs : Bône, Collo, qui ne rassemblent guère que 2.000 habitants. Dans l'Algérois, 6 % de la population est urbaine. Alger qui n'est autre que le triangle de la Casbah des plans anciens, compte pour moitié de ce pourcentage. En dehors d'Alger, aucune ville ne dépasse 10.000 habitants : Médéa, Miliana en approchent seulement ; Blida plusieurs fois détruite n'a que 7.000 habitants, puis l'on retrouve les bourgades de 2 à 3.000 habitants. Dans l'Oranais, plus urbanisé, Oran qui n'a pas 10.000 habitants laisse une place, par delà les bourgs-marchés et les petites villes portuaires, à deux villes anciennes qui sont aussi d'anciennes résidences beylicales : Mascara : 10.000, et Tlemcen 12 à 14.000 habitants. Le simple dénombrement des villes met en évidence ce fait curieux : les seules qui aient quelque importance ne sont pas essentiellement des agglomérations marchandes, mais des centres politiques et militaires : capitales, ou anciennes capitales beylicales. Ces villes sont des forteresses ou plutôt des villes-casernes : palais fortifiés, Casbah, Méchouar. La puissance, militaire et politique confondue, définirait-elle un pouvoir économique ?

Ce n'est pas que *l'activité fabricante* soit inexistante, mais fort modeste, elle dépend aussi largement du beylik qui est précisément ce pouvoir politique et militaire : il faut ajouter qu'elle est aussi mal connue. Les descriptions de l'Algérie précoloniale ne parlent généralement que des corporations, or les mieux organisées rassemblent principalement les métiers fournisseurs de la consommation courante urbaine. Au mieux, la corporation renvoie à l'artisanat à la fois producteur et vendeur, comme dans le travail du cuir, du bois, la bijouterie etc... Ce sont les corporations « classiques » qui sont présentées : bouchers, babouchiers par exemple, ou folkloriques : porteurs d'eau ; l'imprécision commence avec les travaux de transformation du bois et des métaux ; l'on ignore ensuite presque tout de l'entreprise privée que commandent des marchands ; son existence est certaine dans la fabrication textile : tissage de tapis et étoffes à Constantine et Tlemcen, velours et broderie à Alger ; les procédés de tissage et les cartons sont bien décrits, mais le métier à tisser exige d'abord l'emploi de plusieurs personnes, et plusieurs métiers fixent un rassemblement de main d'œuvre ; l'étape de la manufacture primitive est ainsi atteinte, et Tlemcen a ses marchands fabricants et manufacturiers. Or, fait qui est certain pour les entreprises publiques, une main d'œuvre libre, hors corporation, est disponible pour ces travaux de transformation.

Car la fabrication est essentiellement beylicale. Le grain tombe sous monopole ; dans les grandes villes, le ravitaillement en farine

est assuré par les moulins du Dey et des beys. Sur la hauteur des Tagarins à Alger s'élèvent les moulins à vent qui dominent ainsi la Casbah. Les fortes concentrations de main d'œuvre se trouvent dans les entreprises publiques : celles des ateliers de frappe monétaire, celles des carrières (Bab El Oued), des fabriques d'armes et de canons, et plus encore celles des arsenaux et chantiers de construction de bateaux en dépit du déclin de ces activités. La main d'œuvre de la fonderie de canons située près de Bab El Oued provenait autrefois de la course et du trafic des esclaves ; à la fin du 18^{ème} siècle, au début du 19^{ème}, l'esclavage n'est plus guère dans la Régence d'Alger que domestique : se substitue de plus en plus au travail servile, l'emploi d'une main d'œuvre libre. Les chroniqueurs nous parlent de travailleurs kabyles ; ce fonds de main d'œuvre hors corporation est donc déjà fourni par l'émigration des pays de montagne ; le phénomène est également attesté pour les gens du sud (Biskra). Bref, un travail libre en des entreprises principalement publiques, tel est le tableau de l'emploi, même si la fabrication demeure fort modeste.

L'activité marchande a bien décliné elle aussi, mais son importance est encore telle qu'elle garantit une place à une bourgeoisie diversifiée. Les deux régimes : privé et public se retrouvent ici et les marchands sont bien souvent les intermédiaires économiques du pouvoir. Plusieurs niveaux d'activité commerciale se distinguent facilement. Dans les bourgs-marchés de 2 ou 3.000 habitants, et sur les souks des villes plus importantes, soit donc au niveau du commerce local, les marchands exercent généralement en corporations, en payant des droits aux maîtres du marché ; les boutiques sont surveillées par des représentants du pouvoir public. Les petits ports animés par le cabotage et certains centres urbains ensuite constituent des relais de commerce inter-régional ; les plus actifs sont peut être ceux qui sont situés à la limite des hautes plaines et du Tell et forment une véritable ligne de marchés d'échange entre produits sahariens et produits du nord : Bou Saâda, Boghari, Berrouaghia, par exemple. Là des deux formes d'activité coexistent : activité privée de marchands autant dire grossistes ou caravaniers, et secteur public par la présence d'entrepôts d'état comme les silos de Berrouaghia qui fournissent les tribus du sud en grains. Le commerce à plus long rayon ou de plus fort volume enfin, celui des grandes villes, est double lui aussi. Des maisons marchandes contrôlent le commerce Nord-Sud en se trouvant à l'arrivée du trafic saharien et soudanais, ou le commerce est-ouest en provenance du Maroc et de la Tunisie : Tlemcen, Constantine, Alger jouent alors les premiers rôles ; le commerce maritime compte moins. Mais cette bourgeoisie commerciale travaille avec le Dey et les beys. Ceux-ci détiennent le monopole du grain mais afferment transport et droits de commercialiser. L'on sait que les Bacri, les Busnach vendaient du blé pour le compte du Dey, et le monopole couvre aussi la vente extérieure des cuirs et peaux, de la cire, de l'huile, de la laine, du sel. Dey, Bey, Caïds utilisent donc les marchands ; l'on peut parler d'un monopole public exercé par l'entremise privée.

Ce tableau économique laisse voir *la place de la bourgeoisie* dans la Régence : une bourgeoisie existe bien, menant sa propre activité

marchande et même fabricante, mais cette bourgeoisie est réduite en nombre à tel point qu'elle apparaît toujours comme minorité distincte : bourgeoisie juive et maure à Constantine, bourgeoisie juive, maure et plus encore fassi à Tlemcen, maure et juive à Alger; ces qualifications soulignent la mise à part : *fassi*, c'est-à-dire de Fès, donc d'origine étrangère ; juive, soit définie par une particularité religieuse et juridique; maure enfin, qui signifie à la fois musulmane, citadine et civile, par opposition aux juifs, par opposition aux « bédouins » qu'il vaudrait mieux appeler blédards ou simplement ruraux ce qui éviterait de donner dans le « bédouinisme » ou la « bédouinité », et surtout par opposition aux Kouloughli et aux Turcs qui sont les militaires et les fonctionnaires. Ainsi s'accuse le caractère de groupe social non intégré et même se marque la position subordonnée de la bourgeoisie ; les Juifs qui ont un statut de protection et les Maures eux-mêmes sont soumis au pouvoir militaires turc et kouloughli. La bourgeoisie n'occupe donc pas une place essentielle, mais sa présence est plutôt ponctuelle ; selon l'expression, de Marx qui cherche à cerner la condition des marchands dans les pays précapitalistes, elle se trouve dans « les pores de la société », et même demeure corps étranger dans un organisme social dont la vie est autre que marchande; enfin cette bourgeoisie est liée pour le meilleur (affermage spéculatif) et pour le pire (confiscation) à l'Etat ; en définitive c'est une bourgeoisie mineure, à part, et dépendante.

La propriété privée d'instruments économiques n'est donc pas absente mais dominée par la *propriété publique*. La bourgeoisie détient en propre un équipement commercial et de fabrication même, et de nombreux immeubles. La propriété immobilière en droit musulman peut être pleinement privée. La même forme juridique est ensuite appliquée à des maisons de campagne et à des terres. Ainsi s'étend l'emprise économique de la bourgeoisie d'Alger sur le Sahel et la Mitidja, et celle de Tlemcen sur sa région. La bourgeoisie tout en étant citadine est également une bourgeoisie de propriétaires fonciers, fait important et qui durera et dure encore. Il n'en reste pas moins que la propriété publique enserme cette propriété privée. L'état, ou plutôt ses représentants, contrôlent directement des moyens de production essentiels : ateliers, moulins, chantiers de construction diverse. La propriété directe du Dey et des Beys vient déjà en premier rang, tandis que par le pouvoir de confiscation, et même par la référence religieuse et civile tout à la fois à l'éminente propriété divine, plane sur toute chose comme une affirmation en droit de propriété publique. En prenant sur les biens qu'ils administrent directement : domaine immobilier et terres, notamment en banlieue des villes, le dey et les beys accordent des concessions; quand les bénéficiaires sont dignitaires et fonctionnaires, la concession en bénéfice est quasiment un paiement de services ; la précarité reste très grande. Plus large est le régime de *l'azel* qui concerne des immeubles et plus encore les terres publiques ; l'état est concessionnaire, et les exploitants sur propriété azelière payent directement au trésor, des redevances, ou fournissent silos et magasins publics. Des gradations s'établissent ensuite entre propriété publique et propriété de dignitaires et enfin

propriété privée. La propriété privée, même effectivement entière, peut toujours apparaître comme une propriété publique aliénée et l'aliénation même, toujours comme imparfaite. Mais l'étude de la propriété des terres sera plus éclairante, car il n'y a pas coupure juridique entre ville et campagne.

La mise en évidence du primat de la propriété publique, tout théorique qu'il soit fréquemment, aide à comprendre la nature des villes : elles sont modestes, perdues même dans un monde rural, mais absolument pas inoffensives ; elles constituent par la présence du pouvoir, non seulement une réserve de forces coercitives, mais d'abord une puissance d'appropriation. Les palais fortifiés et les casernes sont les supports du système économique ; son caractère militaire devient alors plus qu'une apparence ; l'activité marchande se tient dissimulée à l'intérieur de ces forteresses. Les campagnes elles-mêmes ne gravitent-elles pas dans l'orbite de ces places fortes ? A ce stade de l'étude, il serait facile de déclarer cette organisation asiatique, puisque se trouve soulignée l'emprise de l'état sur la vie économique. Rversement de perspective : la première vision qui rencontrait l'immensité et la multitude rurale laissait croire à la prépondérance économique des campagnes ; nous découvrons maintenant la prééminence des villes, ou tout au moins du pouvoir militaire sur toute l'économie. N'est-ce pas un nouveau mirage ? Il est temps de retourner à la terre.



B. — LES MODES DE PROPRIÉTÉ DE LA TERRE : *Habous*, Arch, et Melk : faits collectifs et illusion collectiviste.

Déjà, en marquant que le régime juridique qui définit la propriété privée est le même pour les biens immobiliers et les terres, ensuite en suivant la pratique des concessions sur domaine public, plus encore en évoquant le système de l'*azel*, nous sommes passés de la ville à la campagne. Une autre liaison est établie, ou plutôt une autre forme de propriété se trouve commune aux deux, c'est celle des biens *habous*, fondations pieuses en main morte. Un bien *habous* sert de support à la vie religieuse et culturelle ; c'est un établissement de secours, un centre de pèlerinage, un centre d'enseignement et d'étude autour d'une mosquée ; plus réellement, c'est aussi un groupe d'immeubles et un domaine agricole, soit un ensemble de terres, pâtûres, bois etc... employant une main-d'œuvre. La fondation pieuse sacralise la propriété, la met semble-t-il hors du commerce des hommes ne laissant que l'usufruit perpétuel à usage religieux (elle a pu être au départ une simple astuce juridique pour tourner des difficultés d'héritage ou échapper à des redevances). Mais qui gère le bien *habous*, qui consomme le produit du travail effectué sur le domaine auquel s'ajoutent l'appoint de la charité et les donations complémentaires ? Les œuvres absorbent certes une part, et il est de saints hommes qui vivent dans l'austérité. Mais des prélèvements sont bien opérés, d'abord, ce qui est vrai surtout en ville, par contrôle semi-public exercé par l'association La Mecque et Médine qui gère les *habous*, ensuite parce que

les biens, et c'est essentiel de le noter, assurent la subsistance de ceux qui remplissent une fonction, religieuse si-l'on veut, dans ce véritable corps social qu'est un *habous*. Quand il s'agit de biens ruraux vastes et qui tendent encore à s'agrandir ce n'est plus seulement la subsistance qui est assurée, mais véritablement la puissance de familles qui, de générations en générations, sont consacrées « maraboutiques », et peuvent même se prétendre chérifiennes. L'on ignore l'étendue du domaine en terres *habous* (une étude pourrait être conduite à partir des actes de main mise coloniale sur les *habous*), mais l'on constate facilement la place des familles maraboutiques. Au début du 19ème siècle, elles prennent même souvent le pas sur les vieilles familles guerrières en une rivalité interne de l'aristocratie terrienne non turque. Une catégorie sociale se trouve définie par le revenu économique lié au service religieux ; bien sûr certains emplois religieux ne donnent que des ressources modestes, mais les grandes familles maraboutiques comme les Ben Allal sidi Embarek de Koléa par exemple, sont assises sur des *habous* qui couvrent des centaines d'hectares et qui emploient des dizaines de familles paysannes. Le *habous* apparaît alors quasiment comme une seigneurie religieuse d'autant que s'ajoutent ensuite souvent un domaine considéré comme privé, et plus encore des droits de prélèvements sur les terres de la tribu ou du village ; la paysannerie environnante constitue une population dominée.

La propriété *habous* révèle parfaitement l'illusion que nous retrouverons sur le caractère collectif des terres de tribu et de village ; la propriété n'est rien ; dans le cas du *habous* elle est même pleinement idéale puisqu'elle est à Dieu ; ce qui compte c'est l'usufruit qui permet l'appropriation des revenus. Il serait même possible d'aller plus loin et de dire que le *habous* donne l'esquisse de l'ensemble du mode de production ; le rapport fondamental est dans l'appropriation du produit du travail à travers des formes non privatives de propriété (ce qui est bien précapitaliste), mais celle-ci assure la domination des bénéficiaires d'usufruit, qui par accaparement de droits religieux, publics ou collectifs, tendent à transformer l'usage, en propriété privée ; le développement de la propriété privée s'opère sur fond d'usufruit.

En dehors des biens *habous* et du domaine public, et parfois en imbrication, voir en amalgame, la terre est dite *arch* ou *melk*, ou plutôt par simplification commode, nous répétons la classification établie par les juristes de la colonisation, car les dénominations des terres étaient plus diverses et l'étagement des formes de propriété plus complexe. Mais comme les évaluations de la proportion de terres *arch* et *melk* n'interviennent pas ici, il est possible d'user de ces catégories sans trop de risque ; l'essentiel est de bien se représenter les réalités rurales.

Notre description de l'activité rurale part de ce qui est le cas moyen. Les travaux de Xavier Yacono sur les pays de bordure et de plaine de la vallée du Chélif présentent l'exemple d'une population pas très dense (de l'ordre de 20 habitations au km²) et qui combine

vie agricole et vie pastorale. Une tribu, et c'est la tribu qui est appelée *arch*, a pour champ d'implantation des milliers d'hectares, parfois des dizaines de milliers : Les El Attaf détiennent 23.000 hectares, les Ouled Kossèir 46.000. La plus grande partie du domaine tribal qui se trouve dénommée *arch* elle aussi, est constituée de terres de parcours servant de pâturages aux troupeaux ; dans cet ensemble immense, les fractions de tribu ont un secteur, et même après plusieurs imbrications parfois, le groupe de base, le *douar* lui aussi, couvre un secteur délimité ; il y a donc compénétration de droits collectifs à plusieurs niveaux ; de plus, des droits d'usage, les droits de passage peuvent être concédés par accord entre tribus, ou fractions. Plus que la tribu, qui n'est souvent qu'un cadre de référence, soit du fait du pouvoir qui s'y exerce, soit par mythologie d'un lignage, ce qui est vivant, c'est le douar qui circonscrit la véritable unité économique. Le douar détient déjà par sa part de terre *arch*, une réserve de pâturage ; de plus, le douar est installé sur un terroir qu'il cultive. Comme la mise en culture n'est pas toujours identique (dilatation par défrichage, rotation par jachère, déplacement sur le *arch*), ce terroir n'est pas d'une fixité absolue et sur le terroir même, tentes et gourbis sont transportés parfois saisonnièrement pour les semailles, les récoltes et pour le pâturage. Ces déplacements sont cependant très réduits et dans un espace fort délimité ; ils ne doivent en rien faire penser à un nomadisme, ni même à un semi-nomadisme. Le terroir est divisé ensuite en parcelles cultivées par famille ; la jouissance d'un lot de parcelles passe en héritage familial, c'est précisément ce lot qui rassemble les parcelles d'une famille qui définit le *melk*, transcrit parfois en « propriété familiale », et abusivement en propriété privée ; il s'agit plutôt d'une possession familiale. La répartition des parcelles se trouve modifiée si le secteur cultivé change, mais la part en possession familiale, le lot, demeure équivalent ; c'est probablement cette répartition qui se renouvelle, des parcelles, qui a fait croire à une pratique collectiviste de redistribution périodique des terres.

Chaque douar, outre son espace *arch*, son terroir réparti en *melk*, possède encore des communaux : bois et broussailles, marais, points d'eau et parfois zones où sont édifiées les habitations et établis, les enclos ; des communaux relèvent parfois de plusieurs douars.

La terre est ainsi en possession collective, celle de tribus ou fractions, terre *arch*, terre communale ensuite des douars, et enfin au niveau de l'exploitation agricole, possession familiale. La transmission s'opère par descendance, ce qui maintient l'appartenance à une tribu ou un douar ; dans l'héritage du lot familial même, la conservation joue si fortement que l'indivision peut demeurer sur deux ou trois générations avant que ne se recompose un ou plusieurs nouveaux ensembles familiaux. Les membres de la famille peuvent exercer le droit de préemption (*chefaa*) devant un risque d'aliénation ; ce qui confirme le caractère lignager de cette possession ; héritage et mariage distribuent, immédiatement ou à terme, des droits de possession pour constituer de nouveaux *melk* ; le *melk* est bien l'assemblage des parcelles en exploitation familiale, et non pas une propriété privée.

Cet exemple définit le cas moyen ; quand la densité diminue, en dessous de 20, puis de 10 au km², quand l'activité pastorale en même temps prédomine, le domaine collectif des tribus, fractions de tribus et douars grandit ; cette importance de ce qui est propriété collective tribale fait croire, trop rapidement, au maintien d'une égalité entre contribuables ; il y a indivision presque complète de la terre, et par là, une prépondérance du groupe (du douar ou de la fraction du reste, plus que de la tribu) ; les liens entre hommes semblent plus forts que ceux tissés par les rapports économiques. Cependant, même en plein pays pastoral, et jusqu'au désert s'accrochent des points de culture, et ces terroirs fragiles et étriqués redonnent une place à la division et à la possession familiale.

A l'opposé, dans les régions de forte densité (elle dépasse rapidement trente dans les pays montueux du Tell et en certains coins de Kabylie s'élève au dessus de la centaine d'habitants), dans ces régions, l'agriculture l'emporte ; le terroir cultivé devient l'essentiel moyen de subsistance ; le *melk* fait alors reculer le arch, voir disparaître, il ne reste de *arch* que les communaux, ceux propres à plusieurs villages notamment (groupes de villages kabyles). Dans cette agriculture villageoise, l'exploitation est familiale, et si le village définit encore un ensemble économique, l'unité économique de base n'est plus vraiment à son niveau, mais en dessous, au plan de la famille et de la maison villageoise ; la famille et la communauté villageoise sont deux formes collectives ; la plus grande force réside dans les familles, et en définitive sous couvert démocratique, ce sont les principales familles qui font la loi dans le village kabyle (djemaa).

La Mitidja et très certainement les régions agricoles en banlieue des grandes villes, de Constantine en particulier, offrent une variante de cette vie économique fixée et reposant sur la possession familiale (mais il resterait à préciser la composition d'une famille). Un *haouch* de la Mitidja s'étend sur plusieurs centaines d'hectares assez fréquemment, porte le nom de celui qui est censé être le chef (ou reste le patronyme) de l'ensemble des petites familles qui exploitent ce terroir. Un *haouch* ressemble alors à une communauté rurale de plusieurs dizaines ou centaines de personnes qui se prétendent unies par un cousinage ; mais à l'intérieur du *haouch*, des subdivisions peuvent laisser la terre à des familles au sens restreint du mot. En se transmettant, un *haouch* reste ou non indivis sur plusieurs générations ; tout se passe ici comme si la dimension du *melk* oscillait entre deux possibilités : ou le *melk*, possession d'un ensemble quasi patriacal maintenu en village, ou le *melk*, possession de la famille exploitante. En tout cas, nous sommes toujours en présence de droits familiaux et non de formes pleinement privées de propriété.

*

La propriété de la terre paraît donc principalement collective, propriété tribale, propriété communale du douar ou du village, propriété familiale à la base. L'aspect commnautaire est accusé ensuite

par la force des usages collectifs. Des contrats sont passés entre tribus, fractions de tribus ou douars ; certains portent sur des concessions de droits d'usage, d'autres sur des échanges, ou sur l'emploi de main d'œuvre. Le *souk* lui aussi est dans la dépendance de cette vie économique communautaire ; enfin le procès du travail est marqué de pratiques collectives. La concomitance des travaux agricoles impose le travail par équipe, pour les moissons principalement ; le battage s'effectue ensuite sur des aires communales, tandis que les silos sont eux aussi communs. Par suite de la faiblesse des moyens techniques, pensons à la faucille (ce qui n'est pas exceptionnel puisque, à cette époque, la faux est encore rare en Europe même), le travail en équipe, coopération primitive, n'est guère qu'une sorte de répartition du travail dans l'indivision. Cet ensemble de traits renforce donc l'aspect collectif de l'économie rurale que révèlent plus généralement les formes de propriétés. Le fait collectif peut-être pris alors comme le fondement de la société algérienne ; Marx lui-même ne cède-t-il pas à ce penchant qui idéalise la vie rurale traditionnelle quand dans les notes (1) prises en 1879-80 sur l'ouvrage de Kovalesky : *Le système foncier communautaire : cause, déroulement et conséquences de sa décomposition*, il vient à parler des formes de propriétés communautaires comme des « bases mêmes de la société » ? Il va jusqu'à reprendre une phrase du maréchal Niel : « la société algérienne est fondée sur le sang », « c'est-à-dire sur la parenté » ajoute Marx. Ne sommes nous pas renvoyés à un système économique très ancien dans lequel la communauté primitive ne serait que dégradée, ou se serait conservée (ou reconstituée) dans les campagnes ?

En reprenant les constatations faites par l'analyse de la fonction urbaine et de la propriété foncière, nous tombons en présence, dans cette perspective, d'une espèce de mode de production asiatique ; il suffit de mettre en relation la ville d'une part et son pouvoir militaire, et d'autre part les campagnes et leur organisation collective. Il faudrait certes concéder que ce n'est là qu'une forme imparfaite de mode de production asiatique car les niveaux collectifs sont divers, les formes comme emboîtées, et surtout parce que se rencontrent bien des îlots d'appropriation privée et d'activité marchande ; mais l'explication par le mode de production asiatique n'en vaudrait pas moins pour l'ensemble économique.

Mieux encore, en une vision rapide et par idéalisme, il serait possible en négligeant les faits de classe ou tout au moins les luttes sociales, de ne considérer que les liaisons multifamiliales, consanguines. Nous serions alors placés devant une immense parentèle, tissée par le réseau des familles, des communautés patriarcales de douar et de village, des lignages et des tribus, et glisserions sans secousse vers une explication très traditionnelle et même traditionna-

(1) Publiées dans la *Nouvelle Critique* de août-sept. 1959 p. 60-68-69, elles seront reprises dans l'ouvrage à paraître de G. Badia et R. Gallissot, *Marx et l'Algérie*, Editions Sociales.

liste, de l'histoire du Maghreb : la cohésion collective, la force des liens du sang, trop fameuse *Açabiya*, serait périodiquement rompue par le mauvais esprit de clan, par l'incessante tendance à la division. Les présentations récentes d'Ibn Khaldoun ne donnent-elles pas un nouveau cours à une version banale, naïve et réactionnaire de la grandeur et de la décadence du Maghreb ?

✱ Il est déjà manifeste qu'il y a trop souvent confusion entre les liaisons sociales, disons de générations, celles par lesquelles se perpétuent et s'accroissent les populations, en dilatant familles et groupes familiaux, en compliquant et décomposant lignages et tribus, et d'autre part, ce qui est proprement rapports de production. Les liens familiaux et tribaux définissent des collectivités qui sont certes des cadres ou mieux les champs d'exercice de l'activité économique (comme les nations d'aujourd'hui), mais ces liens ne constituent pas le fondement de l'économie; les rapports de production ne se situent pas sur le même plan, quelque soit les recoupements ; dans une famille, dans un village, dans une tribu, même si la propriété apparaît commune (ou sacrée), la production peut bien être réglée suivant un rapport économique qui fasse travailler les uns pour laisser à d'autres le produit du travail; les formes collectives dissimulent alors l'inégalité. L'étude de l'appropriation du produit du travail, et celle-ci peut être privative sous couvert de modes collectifs de possession, risque bien de briser l'illusion collectiviste. Ni Marx du reste, ni Rousseau même, n'adoptaient cette vision idéaliste quand ils se penchaient sur les formes rurales communautaires.

II — DES MODALITES DE L'EXPLOITATION : Le mode d'appropriation produit du travail.

Avant de écrire le mode général d'exploitation, celui qui englobe tous les étages de la société et diversement toutes les régions de la Régence, l'on peut déjà soupçonner qu'il opère essentiellement par prélèvement fiscal ou similaire et s'applique différemment suivant les types de contrôle politique, doit d'abord être mis à nu le procès interne de l'exploitation qui agit au sein même des formations sociales présentées comme égalitaires ; nous atteindrons là le niveau de base.

A) — L'EXPLOITATION A L'INTERIEUR DES GROUPES COMMUNAUTAIRES : melk, communauté villageoise, douar et tribu.

L'exemple de la puissance maraboutique assise sur les biens *habous* nous a déjà laissé entrevoir comment sur un domaine rural, une famille peut tirer à elle le plus grand bénéfice du travail paysan. La propriété *melk* offre des possibilités semblables, mises à profit selon deux formules bien distinctes, mais il reste entendu que dans la réalité, le glissement d'un type à l'autre laisse place à d'innombrables cas intermédiaires.

Le haouch de la Mitidja d'abord, qui est un bien *melk*, révèle nettement le mécanisme de l'exploitation ; ce *haouch* est désigné par un nom de famille, celui de la famille qui commande la mise en valeur du domaine sur lequel vivent quelques centaines de cultivateurs ; des troupes importants pâturent dans les zones humides, tandis que la bordure est cultivée, car la Mitidja était certainement moins repoussante, comme aujourd'hui elle reste moins bien assainie, que ne l'ont prétendu les célébrations de l'œuvre coloniale. *Le haouch*, unité de production, est l'équivalent d'une communauté rurale qui assemble plusieurs familles au sens restreint du mot dans un groupe familial qui n'est plus que faussement patriarcal. Une hiérarchie interne est établie entre les familles qui se trouvent soumises à la famille principale, censée être la tête de la descendance. Tout se passe donc comme si une seule famille au sens étroit, et même plus gravement puisque l'autorité paternelle règne avec force, comme si un seul chef de famille dominait cette communauté. Le fait est attesté par les archives des commissions coloniales qui ont examiné le séquestre des terres de la Mitidja. Auprès de ces commissions, les « indigènes » pouvaient faire valoir leurs droits de propriété ; ce sont alors ces chefs de familles qui viennent déposer leurs plaintes et certains fournissent mêmes des titres de propriété en bonne et due forme et d'ancienneté diverse. La tendance privative est ici évidente à l'intérieur du *melk* ; le temps certes estompe les choses, mais se révèle néanmoins l'usurpation d'une propriété familiale collective, en dépit des droits conservés aux membres de la famille, celui du rachat par préemption notamment ; l'inégalité interne débouche sur l'appropriation privée de la terre *melk*. Quand le titre de propriété est avancé, la colonisation transforme la possession familiale *melk* en propriété privée, et bientôt tout *melk* sera propriété privée.

En toute probabilité, le chef de famille et la famille dominante vivent au dessus des revenus en provenance du travail des membres de la famille étroite. De plus, comme le prélèvement fiscal touche la *melk* en entier — il tombe sur les récoltes et sur le troupeau — la levée de l'impôt passe sur le *haouch* par le chef de la famille dominante ; déjà exploitateur pour lui-même, celui-ci est donc en outre le relais de l'exploitation publique. La famille placée à la tête du domaine et de la communauté rurale apparaît comme accaparant ce qui est une forme antérieure de plus value dans le prélèvement sur les récoltes et sur le croît du troupeau.

En deuxième lieu, dans le *village kabyle*, l'exploitation se fait sur un mode plus complexe et résulte d'une évolution plus avancée de l'appropriation privée de la terre. Le *melk* correspond ici à une exploitation familiale au sens étroit de la famille, tout en sachant qu'elle rassemble encore deux et parfois trois générations. L'inégalité est d'abord très grande entre ces lots familiaux. Dans les études comme dans la documentation sur la Kabylie, l'on ne voit souvent paraître que des notables de village ; ils gouvernent précisément le village, et dans cette prétendue démocratie kabyle symbolisée par la *djemma*, la population villageoise se range derrière quelques chefs

de famille seulement ; à la *djemaâ*, seuls les chefs de familles prépondérantes s'expriment. Le clivage entre clans familiaux est ensuite très marqué et le village et les villages sont traversés par les fameuses lignes de *çof* ; l'on appartient au clan de telle famille, ou plutôt l'on suit tel chef de famille ; les familles puissantes mobilisent ainsi une sorte de clientèle. Ces rivalités et ces regroupements que l'on retrouve vivants encore dans les montagnes berbérophones du Maroc et qui font écho aux combinaisons de factions paysannes et montagnardes en pays méditerranéen (et ailleurs) nous éloignent nettement de l'idéal démocratique égalitaire.

Par prépondérance économique, quelques familles, parfois une seule, régissent donc le village ou la confédération de villages ; la maîtrise s'exerce là aussi en matière fiscale. L'on connaît mal toutefois l'organisation fiscale en Kabylie ; les organismes collectifs que sont les marchés, les silos, les mosquées et leurs dépendances donnent lieu à des prélèvements d'entretien ou d'utilisation ; la gestion est assurée par les chefs de famille qui monopolisent les fonctions dites élues ; il serait étonnant que ce ne soit pas là, l'occasion d'une pression fiscale. Les puissants sont engagés fréquemment dans des luttes régionales ou des conflits avec les autorités turques ; ils entraînent la population dans leur sillage, et la paysannerie n'est plus qu'une troupe fournissant services et prestations.

Au dessus de ces notabilités de chefs de famille qui s'imposent à travers villages et confédérations, voire de ce qu'on appelle encore tribus, des familles plus modestes demeurent détentrices de terre ; la justice Kabyle n'est qu'une incessante et immense *chicaya* parce qu'une condition économique étroite éveille les jalousies entre paysans accrochés à leurs parcelles. Enfin, la Kabylie constitue déjà une réserve de main-d'œuvre qui alimente en particulier les migrations vers Alger. Un autre signe de cette surcharge rurale est donné par le recours aux métiers marginaux (colportage-villages contrebandiers-fabrication de fausse monnaie-fabrication de poudre et d'armes) et par la spécialisation de l'artisanat (tissage pour les colporteurs, bijouterie) ; nous ne sommes plus en présence d'un artisanat d'appoint qui ne serait que l'habituel accompagnement de l'agriculture, celui-ci continue bien sûr, mais de ce qui est véritablement un artisanat commercial, caractéristique d'une campagne en mal de ressources. Cette population kabyle de sans-terre ou presque, fournit un fonds de roulement de pauvres qui à l'époque des travaux, forment des équipes passant de village en village et même se vendant à des tribus lointaines. Il existe tout un jeu de contrats de travail et de contrats de métayage pour réglementer ce qui revient au travailleur et à l'employeur ; c'est par là que s'effectue le prélèvement sur le travail. Mais plus encore, la vente du travail se fait librement (si l'on peut dire, puisqu'elle est forcée du côté du dépossédé). Par suite d'un régime plus affirmé de propriété privée (ou familiale restreinte), la Kabylie offre à l'embauche des travailleurs libres.

Ainsi, le *melk*, quelqu'il soit, ou domaine de communauté rurale, ou propriété plus étroitement familiale, cache des rapports d'exploita-

tion. L'on sait que la propriété *melk* se retrouve dans le *douar* des régions de moyenne densité, celles qui allient l'agriculture sur un terroir délimité et l'élevage sur de plus vastes espaces, ce qui est l'ordinaire du Tell algérien. Une exploitation interne au douar se produit là aussi sous l'action des familles prépondérantes. Mais déjà, parce que la vie pastorale prend une place plus large, les liens établis par la possession de la terre se relâchent. La cohésion du groupe devient plus forte ; une égalité plus grande ne règne telle pas alors ? Nous retrouvons à nouveau l'idéalisation de la vie tribale.

Mais qu'est-ce qu'une tribu (1) ? Depuis le moyen âge, les tribus ont dû connaître un immense déclin, car au début du 19^e siècle, elles n'ont plus guère de réalité, sinon politique ; mais leur importance n'a t-elle pas aussi été surfaite en puisant une littérature plus héroïque et narrative qu'historique qui prenait précisément pour thème de développement, les rivalités tribales ? Ce que l'on perçoit plus que la tribu, c'est à la base, le douar mobile par transhumance dans les Hautes Plaines, et éventuellement la fraction de tribu, celle qui constitue un groupe humain et non pas celle plus ou moins artificieuse délimitée par le découpage colonial. Nous rencontrons là une collectivité qui est une unité économique de vie pastorale, et le troupeau de milliers de bêtes constitue le capital de ce groupement. Le troupeau apparaît comme en gestion collective ; les soins, en dépit d'une élémentaire division du travail, sont assurés en association par les membres du groupement ; il sert à l'entretien d'un grand nombre de familles donc, mais plus encore à la puissance de quelques familles ou plus exactement de leurs chefs. Ceux-ci sont censés être de noblesse guerrière ; alors qu'ils ne participent autant dire pas au travail de groupe, ils ont armes, harnachements et chevaux, vêtements et tapis d'apparat, tentes de commandement etc... Toute une hiérarchie aristocratique se dégage ainsi, qui n'est jamais qu'une chefferie exploiteuse ; ce n'est pas la démocratie militaire, mais une sorte de féodalité primitive. De plus, ces chefs de tribu, les *chiouk*, maîtres du croit du troupeau, sont généralement en se servant eux-mêmes, opérateurs du prélèvement qui est levé comme contribution guerrière ou pour satisfaire des reconnaissances de vassalité à l'égard de chefs supérieurs ou de chefs investis d'une autorité publique, caïds par exemple. Des tribus de statut, disons, commun sont en outre soumises, moyennant paiement de contributions à des tribus militaires. Un ensemble d'impositions pèse ainsi sur les membres du groupe pastoral. Dans cette organisation également, le rapport d'exploitation à l'intérieur d'une forme collective aboutit à l'appropriation privée du produit du travail ; il n'est autre qu'un rapport de production et sur ce rapport peut s'effectuer, au reste, un glissement de la propriété collective à la propriété privée.

(1) Echo critique à Jacques Berque. *Qu'est-ce qu'une tribu nord-Africaine*. Hommage à Lucien Fèbvre. *L'éventail de l'histoire vivante* Tome. I. A. COLIN. Paris. 1953, pages 261-271.

L'exemple de la famille Sidi-Larbi dans la basse vallée du Chélif illustre bien ce phénomène, en même temps qu'il montre en condensé, la nature réelle des différents modes de propriété. Les Sidi-Larbi appartiennent à cette noblesse militaire qui contrôle une paysannerie pastorale et agricole à la fois ; ils possèdent un domaine propre, et règnent autant dire sur la terre *arch*. Les Sidi-Larbi en outre sont chefs religieux et leur puissance maraboutique leur confère un rayonnement qui s'étend de la région de Mostaganem à celle d'El Asnam Orléansville, et celle-ci est bien sûr fondée sur la gestion de biens *habous*. De noblesse guerrière, sacralisée par le prestige religieux, les Sidi-Larbi de surcroît ont reçu du *beylik* un droit de commandement et de prélèvement fiscal sur les tribus environnantes ; leur tribu restreinte est dite tribu *maghzen*, c'est celle des Bordjia ; pour cela, certaines terres tombent sous exemption fiscale. Un Sidi-Larbi résistera à la conquête française jusqu'en 1834 et mourra en prison, mais Bugeaud reprendra la famille au service de la colonisation ; le neveu du résistant sera collaborateur et proclamé *khelifa* du Chélif et de la Mina. En 1850, on lui reconnaît en propriété privée quelques 6.500 hectares ; ces terres ne peuvent être qu'un amalgame d'origines diverses : bien *melk*, terre *arch*, bien *habous*, *arch* déclaré *maghzen*. Par la fonction, fonction d'agent de la colonisation, et par la transformation de biens pénétrés de droits collectifs, en propriété privée, les Sidi-Larbi relèvent alors d'une fausse féodalité, reconstituée sur une autre base qui est ici en effet celle de l'économie capitaliste coloniale. Mais avant la colonisation, nous tenons en eux, un exemplaire d'aristocratie seigneuriale ; pour parler de féodalité, il ne manque même pas de liaisons d'hommes à hommes dans cet entrelacs de chefferies hiérarchisées et de paysanneries soumises ; comme si, au reste, toute société ancienne n'offrait pas de telles liaisons.

Déjà s'esquisse la définition d'un tel mode de production à travers cette aristocratie terrienne et pastorale ; c'est à travers elle également que s'entrevoit la réponse à la question : qu'est ce qu'une tribu ? Celle-ci a perdu de sa réalité sociale et n'est en rien un groupement naturel. Elle n'est pas définie par des limitations dans la vie économique puisque le genre de vie est commun à plusieurs tribus voisines et surtout parce que l'unité économique se situe à un niveau inférieur, celui du douar ou du groupement fractionnel de tribu ; cependant sa contenance n'en reste pas moins tissée sur des relations économiques ; mais l'organisme tribal maintient essentiellement son autonomie (et son ampleur est variable) dans un jeu d'emboitements de dépendances et de pouvoirs. L'on pourrait dire que la tribu existe par en haut, par l'autorité des chefs et des familles de *chiouk* qui tiennent en main la collectivité comme un groupement politique ; la tribu ainsi serait de nature étatique, et comme les nations d'aujourd'hui qui sont soutenues par les courants nationalistes, elle est mise en tension et assurée sa continuité par les luttes entre voisins et les ambitions rivales ; cette cohésion imaginaire et passionnelle, retour à l'*Açabiya* s'exprime dans la référence à un même destin, à un même ancêtre, ou à la même originalité raciale, ou encore à la même particularité religieuse prestigieuse.

La tribu est une collectivité qui relève de l'organisation politique et les rapports de production, de nature différente, sont internes à cette forme communautaire. Ils sont aussi repris à l'extérieur dans une structure d'ensemble qui combine donc les différents modes particuliers et localisés d'exploitation ; c'est elle qui caractérise le mode de production de l'Algérie précoloniale.

B — ECHELLE DU SYSTEME D'EXPLOITATION.

La mise en évidence des mécanismes de l'exploitation dégage des clivages sociaux et un antagonisme fondamental entre classe dominante qui met à contribution d'une part, et paysannerie et groupes pastoraux d'autre part. La reconstitution de l'ensemble de l'appareil oppresseur, qui est le mode général d'appropriation du produit du travail situe les couches dominantes en leur diversité qui engendre des rivalités secondes. Tout mode de production précapitaliste repose sur ce même rapport d'exploitation qui détermine l'oppression du monde rural ; le caractère distinctif d'un mode de production à l'autre ne saurait donc provenir que de différences dans la structure de la classe dominante : chefferie primitive qui s'extrait de formations sociales naturelles, aristocratie patriarcale ou clanique, propriétaires gentilices et propriétaires d'esclaves, classe étatique si l'on peut dire, classe de noblesse militaire etc... Et encore sont elles toutes plus ou moins étatiques et plus ou moins guerrières, la différenciation en définitive tiendrait au degré de complexité des classes dominantes.

Dans l'Algérie de 1830, c'est par référence au beylik, c'est-à-dire en suivant le jeu des dépendances (ou de l'indépendance) par rapport au pouvoir du Dey et des Beys que nous distinguerons les divers éléments du secteur exploiteur. L'exploitation en effet est largement fiscale, elle s'exerce avec le pouvoir ; tout se passe alors comme si l'organisation politique habillait le système économique. A travers les formes politiques, nous revoyons les modalités de l'exploitation ; cinq grandes types apparaissent ainsi :

- 1) — L'exploitation beylicale directe,
- 2) — L'exploitation beylicale indirecte,
- 3) — L'exploitation mixte,
- 4) — L'exploitation autonome à hiérarchie interne de commandements.
- 5) — L'exploitation autonome fondée sur la possession ou la dépossession de la terre.

1°) L'EXPLOITATION BEYLICALE DIRECTE

En même temps que sur les corporations, sur les marchés, sur l'usage des moulins, des fours publics etc... elle s'exerce sur les terres publiques couvrant d'importantes surfaces dans les environs des villes ; la banlieue rurale d'Alger : Sahel et Mitidja, est dite Dar Es-

Soltan, maison ou plutôt domaine du Dey; mais sur ces terres, les fermes sont généralement remises à de hauts fonctionnaires turcs, pour ne pas reparler des trouées de propriété privée. Le palais du Dey d'autre part détient l'administration directe d'ilôts domaniaux au milieu des provinces beylicales; ces terres sont confiées à des agents du pouvoir, des terres incluses dans la région de Médéa par exemple, à l'agha des Arabes qui relève du palais; mais déjà, celui-ci peut prélever pour son propre compte. Le trésor conserve cependant la gestion de quelques biens; les greniers publics se remplissent en partie grâce aux livraisons des paysans qui cultivent des lots de terre publique; les écuries du Dey sont ravitaillées; et se perpétuent des troupeaux de moutons et de chameaux du beylik. La paysannerie, en particulier dans la Mitidja est liée au service du palais par des contrats de khammessat. Un dépouillement des archives turques devrait révéler le poids des prélèvements puisque ce sont les bureaux du palais qui comptabilisent. Du fait de la décadence marchande de la Régence, la paysannerie placée dans la dépendance directe du Dey, a dû probablement subir un surcroît d'imposition; sa condition semble pénible en 1830; plus particulièrement les tribus dites Raïet Dar Es Soltan du Titteri, qui sont même assujetties à des corvées, se trouvent dans une situation misérable, au dire tout au moins des militaires français qui ont pris en charge l'administration de la région.

Dans chaque province ensuite, les beys administrent également une part du domaine public, et l'on pourrait encore descendre l'échelle des pouvoirs pour voir des terres publiques gérées par des caïds ou d'autres titulaires d'autorité, ce qui montre bien l'enchevêtrement des statuts. Le plus généralement, les terres restées publiques tombent sous le régime de l'*azel* (nouvelle complication au reste, il existe des azels gérés directement par le Dey). L'*azel* laisse en concession héréditaire des lots, aux familles paysannes, moyennant paiement réglementé de redevances. Dans la plupart des cas, l'exploitation demeure, semble-t-il, tempérée; il est certes difficile de se faire une idée mais les calculs d'André Nouschi dans sa thèse sur le Constantinois (1) soulignent combien la fiscalité coloniale a aggravé le taux de l'impôt, en le doublant, le triplant et au delà; ce qui laisse conclure à une certaine retenue de la pression fiscale turque. Il est vrai que le régime de l'*azel* est mieux organisé dans le Constantinois, si bien que le pouvoir beylical trouvait là une meilleurs assise; après les réformes du Bey Ahmed, il peut même gagner le soutien de cette paysannerie qui devait aussi le service militaire. Pour le moins, par ce bon usage des terres publiques, le Bey de Constantine possédait les moyens de faire front aux grandes familles seigneuriales proches, comme celles des Mokrani ou des Bengana. Dans le beylik de Médéa et dans l'Oranais cela ne semble plus le cas: de puissants

(1) André NOUSCHI. Enquête sur le niveau de vie des populations rurales Constantinoises, Paris P.U.F. 1961, pages 96 et suivantes.

chefs de tribus tirent profit des droits sur la terre publique et de la terre elle-même, d'autant plus que lorsque le Dey et les Beys laissent des parts importantes du domaine public à des dignitaires ou à de grands personnages, les concessions tendent à devenir héréditaires. Ce n'est guère que dans les proches banlieues de capitales, dans le Sahel d'Alger, qu'elles demeurent précaires ; dans les zones plus lointaines, seule une expédition militaire directe ou par agent d'exécution interposé, peut faire rentrer les terres sous contrôle public, et encore très provisoirement, bien souvent. Par ce type de concession, qui s'éloigne, même si le nom est conservé, du régime de l'*azel*, l'on passe véritablement à une exploitation indirecte de la part du beylik, qui devient directe pour le bénéficiaire bien entendu.

2° — L'EXPLOITATION BEYLICALE INDIRECTE.

Le khelifa du Bey du Titteri, nommé par le Dey d'Alger, se voyait confier la perception des impôts sur une tribu, celle des Rebaïa ; il en retenait les 2/3 pour lui, ne versant qu'un tiers au trésor ; cette tribu était dite lui être remise en *azel*. En outre, ce personnage conservait pour lui le produit de toutes les amendes infligées dans le ressort du beylik. La fonction ici s'accompagne manifestement d'un bénéfice (et *azel* sert aussi à désigner cette pratique) qui consiste en droits publics et droits sur la terre publique. Il en était déjà ainsi, somme toute, pour l'Agha des Arabes qui s'interposait entre le Palais et la paysannerie de la région de Médéa et qui relevait de la juridiction du Dey. Cette concession de droits publics, et légalement de terre publique (le fief suit), qui médiatise l'exploitation se retrouve dans le cas de nombreux haouchs de la Mitidja remis à des dignitaires du palais, comme dans celui des attributions de terres et de droits à des chefs locaux investis de pouvoir. C'est à eux de mettre à profit, ce lot public et plus encore de faire fructifier les délégations de perception fiscale. L'on conçoit que l'exploitation devienne alors rigoureuse, soit que par crainte de perdre la faveur accordée (fonctionnaires du palais), les bénéficiaires se pressent de tirer le profit le plus grand dans les délais les plus brefs, soit que les chefs locaux abusent de la liberté de prélèvement qui leur est laissée. La terre publique nous apparaît ainsi comme partiellement féodalisée, et l'hérédité joue pour les familles puissantes et lointaines.

Le système des tribus *maghzen* n'est souvent qu'une variante de ce mode de gouvernement et d'oppression. Ainsi en Kabylie, la tribu des Ameraoua dans la plaine de Sebaou est tribu *maghzen* parce qu'elle a reçu, en *azel* (le mot revient encore), les droits de faire payer les impôts aux tribus montagnardes environnantes ; ce qui n'est pas de tout repos. Il est bien certain que les profits du prélèvement vont aux familles qui sont à la tête de cette tribu ; mais dans le statut *maghzen*, toute la tribu tire cependant avantage, car elle est exemptée de tout ou partie d'impôts (et encore il doit bien se produire des extorsions internes : amendes, offrandes coutumières, corvées plus

ou moins déguisées). L'exploitation n'est allégée pour les uns, que pour retomber avec plus de gravité sur d'autres ; le régime du *maghzen* n'est qu'une commission d'exploitation fiscale. Bien évidemment celle-ci n'est payante qu'en soutenant des luttes incessantes ; la tournée de perception n'est qu'une expédition militaire ; l'on comprend que les luttes tribales ne s'expliquent pas par quelque esprit guerrier ou autre anarchisme congénital mais résultent des formes même de l'oppression ; elles sont d'abord des luttes sociales. Le statut des tribus *maghzen* est divers comme leur origine. La plupart sont de constitution récente ; le pouvoir amalgame des groupes de population plus ou moins stabilisés pour en faire un corps militaire ; certains seraient même issus d'anciennes troupes noires d'esclaves, comme les Douaïr et les Abid de la région de Berrouaghia ; moins enracinées, ces tribus plus artificielles encore que les autres, sont d'autant plus liées au pouvoir et plus efficaces dans leur rôle de percepteurs armés ; les chefs de tels corps militaires tiennent toujours quelque peu des chefs de bande ; la colonisation aura facile de les prendre à son service. L'exploitation beylicale indirecte se transforme en réalité en une exploitation secondaire rigoureuse.

3° — L'EXPLOITATION MIXTE :

Celle-ci est établie sur un partage du pouvoir ou plutôt sur l'appui que se prêtent, bon gré mal gré, et avec des traverses, l'autorité beylicale d'une part, la puissance locale de l'autre. Dans les régions excentriques du Dar es Soltan soit en bordure de la Mitidja et pour les trois provinces, dans les pays de rebord montagneux encore accessibles, comme pour la zone tellienne méridionale, les turcs investissent d'un commandement des chefs de tribus ; ces chiouk reçoivent alors généralement le titre de caïd et ils sont censés être le relais du pouvoir beylical, ce qui légalise, si l'on peut dire, leurs exactions. Bien évidemment, leur subordination à la Régence est fort variable ; leur force provient de leur emprise régionale sur les groupes de peuplement par suite de privilèges familiaux et de possessions de terres ; ils exploitent ainsi la paysannerie d'abord à leur profit, et fort secondairement pour celui des caisses publiques. La part d'imposition qu'ils versent au trésor reste encore importante dans les zones où les troupes beylicales peuvent pénétrer sans trop de peine et régulièrement ; quand l'on s'éloigne du siège du pouvoir par isolement montagnard ou distance désertique, la dépendance devient de plus en plus symbolique. Ainsi par exemple, les chefs de tribus qui surveillent les confins sahariens : Caïd des Ouled Mokhtar (Chellala Aïn Boucif), ou la région du Sersou : famille Ferhat des Ouled Ayad, et même déjà la famille Ben Zamoun à l'entrée de la Grande Kabylie qui commande la confédération des Flissa, ne versent plus guère qu'un tribut de reconnaissance de la tutelle turque. Un pas de plus et le pouvoir devient indépendant du Dey et des beys ; l'exploitation qui subsiste, s'effectue alors à usage interne. Il est difficile d'apprécier sa rigueur, mais elle n'est certainement pas la plus légère, tant elle serre de près la population.

Cette exploitation mixte apparaît comme une forme intermédiaire entre la pression fiscale du beylik, et le prélèvement pour eux-mêmes des pouvoirs locaux ; elle correspond ainsi à cette trop fameuse ligne de sinuosité des dépendances à l'égard du souverain que l'on nomme à l'exemple marocain : Bled Maghzen et Bled es Siba. Au moindre relâchement d'autorité, c'est l'autonomie et la mobilisation des populations par les chefs locaux à leurs fins particulières. Remarquons encore que cette forme mixte se combine souvent à d'autres ; telle grande famille assoit sa fortune à la fois sur la détention de terres et de droits publics, sur l'exercice de pouvoirs reconnus par le souverain sur une région et par la domination d'une population sous liens directs ; pensons à ces seigneurs du pourtour Constantinoin comme les Bengana, maîtres du pays et alliés (ou opposants) du pouvoir beylical. D'un mode d'exploitation à l'autre, il y a en même temps imbrication et gradation. L'étude des formes autonomes nous ramène enfin au niveau de base de l'exploitation.

4^e — L'EXPLOITATION AUTONOME A HIERARCHIE INTERNE DE COMMANDEMENTS :

Cette formule est celle que l'on trouve comme naturellement appliquée, lorsque les liens d'allégeance au beylik deviennent symboliques. Celui-ci ne tire plus bénéfice de sa souveraineté ; son seul avantage étant le maintien d'une souveraineté toute formelle. L'exploitation s'effectue donc à échelle locale ou régionale ; elle profite aux grandes familles du pays. Si le mécanisme de l'oppression est aisément perceptible, il est difficile d'en apprécier la force, d'autant que la domination s'exerce par degrés et que la population diversement assujettie est tout aussi diversement frappée de contributions. Ce régime vaut essentiellement pour les régions steppiques et les confins sahariens ; l'exemple probablement le plus net est fourni par les Ouled Sidi Cheik du Sud Oranais.

Les Ouled Sidi Cheik constituent une confédération de tribus qui est conjointement, ou de surcroît, une confrérie religieuse : c'est déjà un moyen de cumul de prestige, de puissance, et dans le recueil de redevances et de dons. Cette confédération reste quasiment indépendante puisque ses chefs ne versent autant dire pas un tribut au Bey d'Oran mais se bornent à des échanges réguliers de cadeaux, ce qui revient à une reconnaissance d'alliance. Quand les militaires français voudront les mettre en subordination, ils objecteront qu'ils n'ont jamais prêté l'hommage pour souligner que liaison n'est pas dépendance. La famille dominante, qui à bien sûr ses conflits internes quand les héritiers cherchent à prendre le pas les uns sur les autres, étend ses pouvoirs sur un enchevêtrement de groupes tribaux dont la vie est à dominante pastorale ; c'est déjà là, matière à profit. De plus les Ouled Sidi Cheik contrôlent plus ou moins heureusement des tribus sahariennes ; même les Chambaa leur doivent contribution ; enfin ces chefs puissants ont établi une main mise sévère sur les bourgs fortifiés, les Ksour qui entretiennent une vie agricole dans

le Sud Oranais même, et leur souveraineté pousse une pointe dans la région tellienne ; la paysannerie de ces centres agricoles subit pratiquement un régime de livraisons forcées ; il serait permis d'évoquer le servage devant leur condition, d'autant qu'une cascade de mépris retombe sur ces misérables sédentaires. Sans qu'il y ait de régularité dans cet ensemble oppressif, l'exploitation n'en est pas moins à plusieurs degrés ; il incombe au reste aux familles de puissance mineure de ramifier encore les exigences fiscales, les exactions, les enrôlements pour le combat, les corvées.

Devant une telle autonomie d'exploitation, et en la considérant comme s'exerçant dans le cadre de formations sociales premières, presque naturelles comme les tribus, il est facile pour peu que l'on soit passéiste, de renvoyer à un stade élémentaire de l'évolution économique et sociale. Une confédération comme celle des ouled Sidi Cheik nous ferait retrouver le moment de constitution de l'état, de formation de souveraineté à travers familles, clans et tribus. Une autre version de l'histoire du Maghreb veut qu'elle soit faite d'empires fondés sur le triomphe de tribus animées de forces primitives, et dont la puissance s'effondrerait ensuite par dégénérescence de l'élan tribal. C'est à voir ; car ces confédérations qui hiérarchisent les commandements, et c'est là leur essence, (et non pas la race), sont le fruit d'amalgames et de heurts entre populations ; elles descendent d'un tel passé fait de siècles de mouvement et de substitution de pouvoirs que plus rien en elles ne peut être tenu pour naturel, hors leur genre de vie ; il demeure que ces groupements politiques se maintiennent en autonomie, comme à part, tout en étant à l'intérieur du plus grand ensemble étatique qu'est la Régence. Ne suffit-il pas d'un peu d'histoire comparée pour découvrir qu'à l'époque moderne, encore, des régions entières n'étaient pas intégrées au Royaume de France, qu'au 19^e Siècle et au début du 20^e Siècle, l'Europe centrale était encore riche de principautés laïques ou ecclésiastiques, qui étendaient, en toute autonomie, leur exploitation sur des populations qui étaient tenues par le réseau des liaisons familiales et des relations régionales ? Et que dire de l'Ecosse et de l'Europe méridionale ! Le féodalisme est à la fois vieux et récent.

5° — L'EXPLOITATION AUTONOME FONDEE SUR LA POSSESSION DE LA TERRE.

La reconnaissance de la souveraineté beylicale n'est pas amortie seulement vers le Sud semi-désertique, elle est bien faible également en zone montagneuse de pénétration difficile. La puissance beylicale directe ou par délégation à des chefs locaux (caïds limitrophes) s'arrête en montant vers les hauteurs de Kabylie. Ce pays couvert de villages et de forêts est toujours à la limite de l'indépendance ou ne connaît la soumission que par épisodes. Les Kabylies sont des zones de la plus forte densité de population qui vit accrochée à des terroirs mis en valeur d'une façon intensive. Cette forme d'exploitation concerne ainsi un bon demi-million d'habitants, soit 1/6^e de la

population totale de la Régence, c'est ainsi un élément fondamental pour la compréhension du mode de production précolonial. Ordinairement, l'on oublie la Kabylie, ou bien l'étude économique est négligée sous prétexte que les montagnes kabyles échappent au fisc. Certes, les expéditions militaires qui s'abattent sur le pays de temps à autre, et les efforts des caïds environnants pour lever des redevances ne sont pas toujours payants, quoique probablement moins infructueux qu'on ne pense un peu vite. Mais là n'est pas l'essentiel. Comme dans les confédérations tribales autonomes, l'exploitation principale est bien ici interne, mais à la différence de ce qui se produit dans ces groupements à dominante pastorale, elle est fondée cette fois sur la possession de la terre, et c'est ce qui explique l'évolution qui conduit sur le chemin de la propriété privée et du travail libre.

La Kabylie présente une énorme originalité : le centre de gravité de l'exploitation est déplacé ; elle n'est que secondairement fiscale, même à l'échelle locale ; comme elle s'appuie alors sur la possession de la terre, elle réside dans l'usage profitable du travail d'autrui ; c'est ici la main-d'œuvre, la force de travail qui est directement exploitée selon les règles de la propriété privée. Ceux qui n'ont pas assez de terre ou ceux qui sont défavorisés dans la répartition familiale (les femmes en premier lieu) se dépensent en travail au profit des plus grands propriétaires ou de ceux qui dominent le petit groupe familial. C'est une vente déguisée de force de travail. Cette exploitation du travail devient évidente, dans le cas des dépossédés, des sans-terre qui sont bien vite des migrants saisonniers ou permanents qui vont offrir leur bras à l'embauche.

Dans les autres types d'exploitation, ce qui est une forme de la plus value (ou si l'on veut, son mode premier) se dissimule dans le prélèvement d'une part du produit du travail opéré par pression fiscale sur les récoltes, et par prélèvement de redevances ou de faux cadeaux généralement en nature. Dans l'exemple kabyle, la plus value est prise directement sur le travail. Dans ce que l'on appelle sans précision le mode de production asiatique, tout au moins selon le pur schéma d'un tel mode : oppression de communautés rurales réduites en esclavage généralisé par une classe dominante de fonction publique, l'exploitation est bien également fondée sur le travail par une sorte de corvée générale, mais elle s'exécute alors sous couvert de service public au profit de détenteurs de pouvoirs qui maintiennent la propriété publique ou collective (vue de l'esprit peut-être). Quoiqu'il en soit, en Kabylie, l'exploitation du travail se résoud au contraire en appropriation privée du travail. Nous savons au reste que le statut de la propriété hésite à la frontière de la possession familiale et de la possession personnelle, ce qui n'est, pris sous une autre perspective, qu'une propriété familiale en décomposition. La Kabylie offre en définitive le moment le plus avancé d'une évolution qui se produit à vitesse inégale dans toute la Régence, celui du passage à la propriété privée ou de la désagrégation du bien de famille. La période coloniale et le temps présent voient ce mouvement à son terme, et les liens sociaux familiaux et plurifamiliaux se dénouent eux-aussi.

La paradoxe de la condition économique et sociale de la Kabylie réside dans le fait que cette appropriation privée s'accomplit sous couvert de formes sociales et politiques anciennes jusqu'à rupture des apparences. Au premier regard, et le don de seconde vue n'est pas très commun, la Kabylie est un domaine pour ethnographe, un écheveau de cousinages, un emboîtement de groupes familiaux, de communautés villageoises et de groupements fédéraux tranchés seulement par le recouplement des clans et des ligues, un monde ancien, patriarcal, une démocratie antique oubliée, ou bien une chefferie guerrière primitive, comme une renaissance éternelle de la première humanité. Mais en posant qu'au départ — ce qui est le communisme primitif — l'on a certainement confusion des formes politiques (pouvoir), sociales (parenté) et économiques (rapports de production), la différenciation de ces formes semble ici, tout à l'opposé, très marquée, puisque nous rencontrons des formes sociales qui conservent l'empreinte de la vie villageoise fortement endogame, des formes politiques qui subissent les vicissitudes d'indépendance et de subordination des pays montagnards cloisonnés, et par ailleurs des formes économiques qui évoluent sur la base d'une possession privative de la terre de plus en plus affirmée. Sur la ligne de cette évolution, nous allons vers la libération ou plutôt le dégagement d'une main-d'œuvre libre, prolétaire, au sens premier du mot.

Dans une vision historique plus ample, ce n'est qu'une hypothèse jetée au passage, la différence entre développement et sous-développement, entre les pays devenus capitalistes et ceux qui en même temps et par corrélation sont devenus dépendants, ne se situerait pas dans la progression d'une part et la stagnation de l'autre ; l'écart se creuse dans l'évolution même à la fois distincte et commune et de plus en plus liée. Dans la genèse du capitalisme, le mouvement serait double : accumulation marchande par grand commerce et exploitation coloniale, et en même temps sur fond d'appropriation privée terrienne, constitution du travail libre ; dans un pays en glissement vers l'état de subordination aux grandes puissances capitalistes, l'évolution allait bien aussi vers l'appropriation privée de la terre et la mise en disponibilité d'une main-d'œuvre libre (la colonisation achèvera le mouvement et en profitera), mais c'était l'accumulation marchande qui était insuffisante. Le sous-développement et le développement ne naissent pas de mythiques prédispositions à l'inertie ou au progrès, ni même directement de la féodalité et de sa crise, mais plus nettement de la conquête marchande du monde.

Mais revenons à la terre kabyle, à son évolution très avancée mais en système clos, à la Régence d'Alger en 1830. En ses imbrications de formes d'exploitation terriblement efficaces dans leur diversité qui proviennent d'un long façonnement historique, l'Algérie précoloniale est bien éloignée de l'état de nature.

CONCLUSION :

Le système d'exploitation dans la Régence d'Alger en 1830 est donc composé par des séries de relais qui sont de fonctionnement et d'efficacité différents mais qui exercent en définitive une pression et des prélèvements principalement sur la paysannerie agricole ou pastorale ; ce qui est normal, étant donné l'extension du monde rural. Le travail paysan est donc bien la source première qui assure les revenus, l'existence et la puissance de couches dominantes diverses dont le siège est tantôt à la campagne même : chefs locaux, tantôt en ville : titulaires de fonction et corps militaire turc. Les deux formules que nous avons découvert au départ, celle d'une prédominance du monde agraire qui ne rend compte que d'un phénomène géographique et donc décrit sans expliquer, et celle ensuite d'une opposition ville-campagne qui ferait d'un secteur urbain très étroit, fonctionnarisé et militarisé, l'exploiteur unique des populations (cette dernière vision rejoint l'interprétation par le mode de production asiatique) se révèlent l'une et l'autre trop simple, déformante, inadéquate. Nous rencontrons des contradictions sociales plus complexes, et plus précisément nous nous trouvons devant un ensemble diversifié de classes dominantes et parcourues de rivalités internes.

Distinguons d'abord l'essentiel de ce qui est second ; l'exploitation du travail paysan, qu'elle soit réalisée par pression fiscale ou par utilisation de main d'œuvre vendant sa force de travail à des propriétaires terriens, définit l'antagonisme social premier qui est celui de toute économie précapitaliste ; il est évident que les classes dominantes vivent du « produit de la terre », en réalité fruit du travail accompli dans les campagnes par ceux qui n'en tirent guère que misère. Les autres contradictions sociales ne sont que secondaires, mais ce sont elles qui révèlent la contexture complexe de l'ensemble social, et soulignent l'impossibilité d'une assimilation à un mode de production primitif.

Un tableau simplifié des classes sociales nous montre grossièrement l'étagement suivant : une masse paysanne apparemment informe et retenue encore dans le réseau des formations sociales de parenté, vraies ou fausses, capable cependant de luttes terribles, de révoltes endémiques, mais pour sa perte, tronçonnée par ses genres de vie et le compartimentage géographique ; de la paysannerie dérive une main-d'œuvre de ruraux en voie de dépossession qui surchargent certains terroirs et, avec gravité, ceux des montagnes telliennes. Le monde rural soutient un jeu de classes, disons aristocratiques : aristocratie de fonction d'abord, celle des militaires turcs qui portent le pouvoir souverain dans la Régence et qui est elle-même étagée entre les dignitaires du palais du Dey et ceux des trois beyliks, les turcs d'appellation et les demi-turcs kouloughli ; l'armée, l'odjak et les corps spécialisés : spahis ou autres, est l'agent d'exécution de cette classe elle-même militaire qui accapare le service public. Une autre couche sociale participe à cet exercice du pouvoir, mais se trouve en rang second : celle des chefs « maghzenisés », c'est-à-dire des chefs locaux

tout autant militaires et même plus guerriers qui sont investis de dignités et parfois dont l'origine même de la puissance est la faveur beylicale : chefs de tribus maghzen, caïds. Leur situation est quelque peu ambiguë ; ils sont du côté du pouvoir, mais parfois tenaillés par leurs intérêts locaux, leur ambition régionale, la nécessité de trouver une assise dans la population. En général, ils préfèrent les bénéfices de la liaison avec le pouvoir, tant c'est leur raison d'être, et beaucoup se vendront au gouvernement colonial ; quelques-uns toutefois peuvent se retrouver aux côtés de la population sujette, dans la résistance au pouvoir ; ces retournements s'expliquent aussi simplement dans les rares exemples connus par des jalousies entre descendants d'une même famille militaire. L'aristocratie locale ensuite, qui tient le principal de sa puissance de son emprise régionale, et donc très secondairement par contre des dignités publiques, penchera plus souvent pour l'opposition : un grand chef prend la tête de ses gens dans la révolte, et il y a encore de cela dans l'attitude d'El-Mokrani en 1870-71. Cette catégorie des chefs locaux est importante parce qu'elle contrôle les campagnes sur les lieux mêmes, en vivant au sein de la population qui gravite comme une immense parentèle autour d'elle ; elle tisse les liens entre chefs voisins, égaux ou subalternes ; c'est bien une catégorie féodale en ses liens d'hommes à hommes et plus encore par la subordination faussement familiale ou ethnique de la paysannerie ; cette aristocratie est en outre grandement seigneuriale en contrôlant, outre ses domaines propres, les terres et les pâtures des collectivités villageoises ou pastorales. A travers ces trois couches d'aristocratie terrienne, les recoupant ou s'identifiant à elles, court une élémentaire aristocratie religieuse ; la puissance des grandes familles maraboutiques est en sus garantie par des liaisons confrériques, forme mystique d'une fraternité qui n'est pas, et par le bénéfice de biens *habous*. Dans cet ensemble social, la bourgeoisie n'est présente que par îlots ; son activité reste essentiellement marchande, elle n'est que faiblement fabricante ; aussi n'est elle qu'une classe intercalaire, méprisée mais capable d'enrichissement, dans un étagement qu'il faut bien appeler féodal.

Le caractère fiscal de l'exploitation et de plus, les dignités de fonction publique qui habillent la caste militaire qui prend le pas dans la hiérarchie, donnent un aspect asiatique à cette société en rendant manifeste le caractère de classe de l'état ; mais que l'appareil d'état ait une fonction oppressive, c'est une donnée commune de toutes les sociétés et non pas une définition du mode de production ; que ce caractère militaire de l'autorité publique soit plus marqué qu'ailleurs, cela n'est pas si sûr, car quelle est la noblesse qui ne prétende pas aux armes ? Il reste que l'exploitation fiscale s'exerce par des droits publics qui ne sont que des privilèges, et à travers des formes publiques ou collectives de propriété. L'extension du mode fiscal d'exploitation (mais qui n'est pas le seul), et la permanence, souvent formelle, de formes collectives ont, peut-être, freiné ou limité la tendance qui est à l'œuvre cependant et parfois à son terme, à l'appropriation privée, de la terre essentiellement. Les formes collectives sont tellement voyantes qu'elles provoquent l'idéalisation, mais les rapports d'exploitation sont bien aux creux.

Au lieu de rendre l'histoire algérienne, et partant celles des pays du Tiers-Monde aussi primitive qu'elle ne corresponde plus qu'à une dégradation du communisme originel, ou plutôt au lieu de la croire aussi peu soulevée par une évolution que la stagnation serait la clef du sous-développement, ne serait-il pas préférable d'ouvrir les yeux sur une histoire comparée de la féodalité pour découvrir similitudes et divergences ? Pensons par exemple à ce qu'on appelle à la suite de Marc Bloch, le premier âge féodal, à sa chefferie et à ses liaisons de dépendance, un rapprochement est possible pour la compréhension de notre aristocratie locale. Plus même, Georges Duby a souligné qu'à son départ, la féodalité était *banale*, c'est à dire de commandement — il subsistera les droits de banalité — n'est-ce-pas là, la forme même de toute féodalité que ce pouvoir indifférencié, politique et parfois religieux, justicier, militaire et fiscal ? Les monarchies d'Europe occidentale ont repris en réseau, les droits fiscaux, les prétendant régaliens en s'inspirant du droit romain ; c'est peut être en partie ce qui a conduit à cette évolution originale de la féodalité européenne vers un pouvoir royal d'une part qui tend à se personnaliser, et vers la seigneurie d'autre part qui conserve les droits dits féodaux. Dans notre Régence d'Alger, par influence géographique peut-être, ou plutôt des genres de vie (importance de l'activité pastorale), par suite des conquêtes aussi et de l'établissement de la souveraineté turque au caractère militaire très prononcé, les privilèges fiscaux ont été assumés diversement par les classes dominantes se partageant le pouvoir ; tout se passe comme si la féodalité banale se compliquait mais en demeurant féodalité banale ; il serait possible de l'appeler féodalité de commandement tant le pouvoir d'exploitation reste lié à l'exercice de l'autorité politique et militaire. Cette féodalité trouve des correspondances et des précédents en pays méditerranéen et en pays d'Orient pour le moins ; les féodalités byzantines et arabes ne sont-elles pas aussi féodalité de commandement ?

En une hypothèse plus large encore, ne faudrait-il pas considérer que le féodalisme puisse évoluer selon plusieurs voies ; *féodalité seigneuriale* d'Europe occidentale qui serait un cas très particulier d'affirmation relativement rapide peut-être de formes privatives de propriété ; d'autre part dans de grands empires militaires comme dans ce que l'on croit l'anarchie de ligues rivales, *féodalité de commandement* qui dirigerait l'exploitation sous-couvert de fonction publique et de modes collectifs de propriété, mais le cheminement vers la propriété privée ne s'en produirait pas moins ; enfin, peut-être entre quelques autres encore, *féodalité avec servage* de l'Europe centrale et orientale qui serait caractérisée par une force encore plus contraignante de la dépendance paysanne.

L'histoire du Maghreb est mue comme toute autre, par ses contradictions économiques et sociales internes, ce qui détermine une évolution ; elle n'est certes pas linéaire, mais elle ne l'est nulle part. Elle ne saurait être réduite en tout cas en stagnation, et son degré d'avancement n'est pas si éloigné de celui de l'Europe occidentale qui semble être pour beaucoup d'historiens encore le modèle normatif, alors que le développement capitaliste n'est qu'une exception. En outre, les pays du Maghreb

ne sortent jamais de l'histoire, comme si certaines contrées n'entraient dans l'histoire que par le débarquement colonial ; l'obscurité n'est pas sommeil. C'est en partant de cette double donnée d'un mouvement interne et d'une interdépendance d'évolution très ancienne, qui ne concerne guère au départ que le secteur marchand puis va s'élargissant jusqu'à tout relier, que peut s'expliquer les résultantes contraires mais complémentaires du capitalisme triomphant et du sous-développement. D'une part, des bourgeoisies tombent progressivement dans l'incapacité de s'imposer et s'isolent dans l'ensemble social, de l'autre côté commence l'aventure extraordinaire d'autres bourgeoisies qui tirent avantage d'un commerce qui s'élargit et de l'établissement de liaisons marchandes de plus en plus inégales. De part et d'autre de la Méditerranée, et en portant le regard sur les rives atlantiques et même au-delà des océans, vers les Indes fabuleuses, l'histoire du sous-développement s'amorce dans l'histoire générale. Le féodalisme et jusqu'à sa crise peuvent marquer de traits communs et contemporains le Maghreb et l'Europe, mais les issues sont inverses à la suite de la lente genèse et de l'accomplissement du rapport colonial. Les destins sont liés, et l'histoire ne stagne pas, pas plus au Maghreb qu'en Asie.